

ORIGINAL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

83/II22 du 20/12/83 22021/1

DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFI.
Portant intégration et nomination
de Monsieur MALONGA Jean Claude
dans les cadres de la catégorie A
hiérarchie I des Services Admi-
nistratifs et Financiers - SAF -
(Administration Générale).-

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

-----oCo-----

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général
D.G.B. des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-426 du 29.12.62 fixant le statut
des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et
Financiers (SAF) ;
(/u le décret n° 62-130/ME du 9.5.62 fixant le régime
D.C.F. des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoi-
res que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment
en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes régle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74-229 du 10.6.74 portant attribu-
tion de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et
les Diplômes de Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement
Supérieur de Commerce ;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81-016 du 26.1.81 au décret
n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres ;

.../...

ARTICLE 1er. - Monsieur MALONGA Jean Claude, né le 18 Septembre 1954 à Bangassou, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures, Spécialité : Economie et Organisation de Commerce Extérieur, obtenu à l'Université de Lodz (Pologne), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie T des Services Administratifs et Financiers - S.A.F. - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710. -

ARTICLE 2. - En application des dispositions du Décret n° 74/229 du 10 Juin 1974 susvisé, Monsieur MALONGA Jean Claude est classé Administrateur de 2ème échelon Stagiaire, indice 890. -

ARTICLE 3. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Plan.

ARTICLE 4. - Le présent Décret dui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. / -

BRAZZAVILLE, le 20 Décembre 1983

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Le Ministre du Plan

Pierre MOUSSA. -

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA. -

Colonel Louis SYLVAIN - GOMA. -

Le Ministre des Finances

Itihi - Ossétoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- DFP/BST ? 1
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- MINI - PLAN ... 2
- S.G.P. 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE /... 1
- SGCM/BC 2 / -